

ATTRC1IP



00005666-0003-0004-00

SARL INSO'HOME
ALLEE B
30 QUAI JEAN BAPTISTE SIMON
69270 FONTAINES SUR SAONE

Valable* pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Contrat Multirisque Professionnelle : 169421671 M 001

BPCE IARD atteste que SARL INSO'HOME est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus complété par l'intercalaire pour l'activité suivante :

- METIERS DE LA DECORATION, DU HOME STAGING ET DE L'AGENCEMENT
- DECORATEUR (CONCEPTION SEULE)

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions ... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs

N° de client : 169421671M
 Nom : SARL INSO'HOME



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) 8 000 000 € DONT : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels 8 000 000 € - Dommages matériels et immatériels consécutifs 2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire 2 500 000 € 	
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance DONT : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance - Dommages matériels et immatériels consécutifs 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels consécutifs limités à 1 500 000 € par année d'assurance - Intoxication alimentaire 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance 	
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) 200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance	
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

N° de client : 169421671M
Nom : SARL INSO'HOME



00005695-000-4-000-1-00

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

*** Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.**

Fait à Niort, le 10 novembre 2019
Pour BPCE IARD

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Stéphane Duroule
Président du directoire